

CONDITIONS D'ÉLECTORAT - ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CNG - DÉCEMBRE 2026		
CAPN (DH, DS, D3S)		
1. Directeurs en position d'activité		
	Votent	Ne votent pas
En fonction	✓	
En temps partiel	✓	
En congé annuel	✓	
Autorisation d'absence	✓	
Congé maladie ordinaire (CMO), Congé de longue maladie (CLM) et congé de longue durée (CLD)	✓	
En CITIS (accident du travail ou maladie professionnelle)	✓	
En période de préparation au reclassement (PPR)	✓	
En VAE, bilan de compétence ou congé de formation professionnelle	✓	
En congé maternité/paternité/adoption	✓	
En congé spécial	✓	
En formation syndicale	✓	
En congé de solidarité familiale (Congé d'accompagnement de fin de vie)	✓	
En congé pour siéger comme représentant d'une association	✓	
En congé pour période de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve	✓	
Directeurs mis à disposition (MAD) appartenant à l'un des 3 corps représentés	✓	
Directeurs en MAD syndicale	✓	
2. Directeurs en position de détachement		
Directeurs en détachement entrant dans l'un des 3 corps (ex : AE détaché dans le corps des DH)	✓	
Directeurs en détachement sortant hors FPH (ex : un DH détaché dans le corps des AE)	✓	
Directeurs en détachement sortant dans un autre corps de direction FPH (ex : un D3S détaché dans le corps des DH) : les électeurs votent dans les deux CAPN	✓	
Directeurs en détachement sortant dans un GIP ou une autorité publique indépendante	✓	
Directeurs FPH en détachement sur emploi supérieur (dont fonctionnel) : électeurs dans leur CAPN d'origine	✓	
Directeurs autres versants détachés sur contrat sur emploi supérieur		✓
Détachement pour stage liste d'aptitude (ancien tour extérieur)		✓
3. Directeurs en disponibilité (de droit, sur demande, d'office)		✓
4. Directeurs en congé parental ou de présence parentale	✓	
5. Directeurs contractuels de droit public		✓
6. Autres		
Fonctionnaires stagiaires dans l'un des 3 corps, en position d'activité ou de congé parental		✓
Elèves en cours de scolarité (EDH, ED3S, EDS)		✓
Directeurs radiés		✓
Directeurs suspendus à titre conservatoire	✓	
Fonctionnaires qui, à la veille du scrutin, font l'objet d'une exclusion temporaire de fonctions par mesure disciplinaire		✓